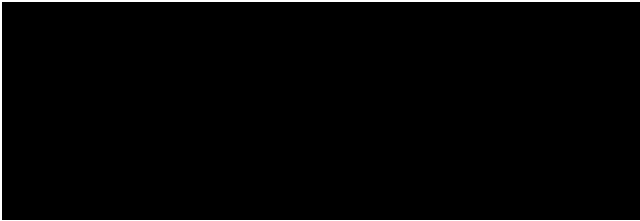




PAR COURRIEL

Montréal, le 21 décembre 2022



V/Réf. : S. O.

N/Réf. : AI2223-203

Objet : Demande d'accès à des documents détenus par l'Office québécois de la langue française concernant des statistiques relatives au nombre d'inspections



Nous donnons suite à votre demande d'accès, dont le point concernant les statistiques a été précisé le 7 décembre 2022. À titre de rappel, voici la demande que vous aviez reformulée :

- des statistiques des dix dernières années sur le nombre d'inspections effectuées en vertu de l'article 174 de la *Charte de la langue française* auprès :
 - i. d'organisations non assujetties à la francisation;
 - ii. d'organisations assujetties à la francisation;
 - iii. de tous types d'organisations confondus.

L'Office québécois de la langue française vous transmet par la présente les renseignements accessibles conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après appelée « *Loi sur l'accès* »). Vous trouverez donc ci-joint les statistiques sur le nombre d'inspections effectuées entre les années financières 2011-2012 et 2021-2022.

La mention *inspections MOS*, utilisée dans le document joint, fait référence aux inspections effectuées en vertu de la *Charte* par le module des opérations de surveillance (MOS) de la Direction générale des relations avec les entreprises et l'Administration.

En terminant, nous vous informons que, en vertu des articles 135 et 137 de la *Loi sur l'accès*, vous disposez d'un recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative portant sur l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

La substitute de la responsable de
l'application de la *Loi sur l'accès*,



Mélanie Binette, avocate
acces.information@oqlf.gouv.qc.ca

p. j. Statistiques relatives aux inspections
Note explicative (avis de recours)